

FOLIE COMMUNIQUÉE (FOLIE A TROIS ET FOLIE A DEUX)

Par E.-P. CHAGNON

Professeur agrégé à l'Université Laval, médecin de l'Hôpital Notre-Dame, (1)
Chargé de la Clinique de Neurologie.

Le public en général n'a jamais douté de la contagiosité de la folie. Il croit que la folie se gagne, qu'il suffit d'entendre délirer pour délirer à son tour, et il manifeste une grande sympathie aux aliénistes et aux infirmiers d'asiles qui, à leur sens, sont toujours en puissance de contagion. C'est une grande erreur. Il n'est pas, que je sache, de médecin aliéniste qui soit devenu aliéné; et, quant aux infirmiers, leur nombre est tellement restreint qu'il devient une quantité négligeable. Et encore, chez ceux-ci, si l'on examine bien, l'on trouve qu'ils appartiennent à une famille de névropathes, et qu'eux-mêmes sont des dégénérés qui auraient tout aussi bien déliré hors de l'asile qu'à l'asile.

Pour que la contagion puisse se produire, ainsi que Falret et Lasègue l'ont si bien établi, il faut des conditions toutes spéciales. Ce sont deux individus qui vivent de la même vie familiale; leurs idées et leurs sentiments sont absolument les mêmes; ils vivent hors de toute autre influence extérieure. Mais ce n'est pas tout, il faut encore que l'un d'eux, celui qui joue le rôle de l'élément *actif*, puisse, par son intelligence supérieure, par son énergie, par l'ascendant qu'il a su prendre, imposer à l'élément *passif* les conceptions délirantes *vraisemblables* que son cerveau malade a pu fabriquer.

Cette condition de vraisemblance est absolument nécessaire pour que l'élément *passif* puisse adopter le délire de l'élément *actif* et lui aider à compléter et à coordonner ce délire qui leur devient commun, et qu'ils répètent dans des termes à peu près identiques.

J'ai eu la bonne fortune d'observer deux cas de folie communiquée, dont l'un était un cas de folie à trois, et l'autre de folie à deux.

Mon excellent collègue, monsieur le docteur Hébert, avait bien voulu me diriger les malades qui font le sujet de mon ob-

(1) Communication faite à la Société médico-psychologique de Québec, juin 1900.